Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MIOCLF001 (Modèle 323115-2)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :



- Plafonnier à LED avec ventilateur WiFi,

 230V, 50/60Hz, CCT

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU) :** Restriction des substances dangereuses
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE):** écoconception
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE):** Étiquetage énergétique

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **EN 62560:2012+A1 :** Lampes à LED à ballast intégré pour l'éclairage général à une tension > 50 V. Spécifications de sécurité.
- ✓ **EN 62493:2015 :** Évaluation des équipements d'éclairage en relation avec l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
- ✓ **EN 62471:2008 :** Sécurité photobiologique des lampes et des systèmes de lampes.
- ✓ **EN 300328 V2.1.1:2016 :** Systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande ; norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la directive 2014/53/UE (Approuvée par l'Association espagnole de normalisation en janvier 2017).
- ✓ **EN 301489-1 V2.2.1:2019 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio : exigences techniques communes. Norme CEM harmonisée.
- ✓ **EN 301489-17 V3.2.0:2017 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio - Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande - Norme CEM harmonisée.
- ✓ **EN 62311:2008 :** Évaluation des équipements électroniques et électriques relative aux restrictions de l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz)

- ✓ **EN 50663:2017 :** Norme générique pour l'évaluation des équipements électroniques et électriques de faible puissance relative aux restrictions d'exposition humaine pour les champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz) (Approuvée par l'Association espagnole de normalisation en décembre 2017).
- ✓ **EN IEC 55015:2019+A11 :** Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique des appareils d'éclairage électrique et des appareils similaires.
- ✓ **EN 61547:2009 :** Matériel d'éclairage général - Exigences en matière d'immunité CEM. Exigences en matière d'immunité CEM.
- ✓ **EN 5514-1:2017/A11:2021 :** Exigences relatives aux appareils ménagers, outils électriques et appareils similaires.
- ✓ **EN 55014-2:2015 :** compatibilité électromagnétique. Exigences pour les appareils ménagers, les outils électriques et les appareils analogues - Partie 2 : Immunité - Exigences CEM EN 55014-2:2015 : Compatibilité électromagnétique.
- ✓ **EN 61000-3-3:2013+A1 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les équipements dont le courant nominal est <= 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à un raccordement conditionnel.
- ✓ **EN 61000-3-2-2:2019 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement <= 16 A par phase)
- ✓ **EN 60335-2-80:2003+A1+A2 :** Appareils électrodomestiques et analogues - Partie 2-80 : Règles particulières pour les ventilateurs - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Limites - Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique
- ✓ **EN 60335-1:2012+A11+A13+A1+A14+A2 :** Appareils électrodomestiques et analogues - Partie 1 : Exigences générales.
- ✓ **EN 62233:2008 :** Méthodes de mesure des champs électromagnétiques des appareils ménagers et similaires en relation avec l'exposition humaine.
- ✓ **EN 60598-1:2015+A1 :** Luminaires : exigences générales et essais
- ✓ **IEC 60598-2-1-1:2020 :** Luminaires - Partie 2-1 : Exigences particulières. Luminaires - Partie 2-1 : Règles particulières - Luminaires fixes pour usage général
- ✓ **CEI 62321-7-1-1:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : Détermination de la présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements anticorrosion incolores et colorés sur métaux par la méthode colorimétrique (Approuvé par AENOR en février 2016.)
- ✓ **IEC 62321-7-2:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : Chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Approuvé par l'Association espagnole de normalisation en août 2017).
- ✓ **EN ISO 17075-1:2017 :** Détermination chimique de la teneur en chrome (VI) du cuir : Méthode colorimétrique (ISO 17075-1:2017).
- ✓ **CEI 62321-6:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM) (Approuvée par AENOR en octobre 2015.)

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:
Barcelona, 12 août 2021

Signature et fonction:
Manuel Hässig
CEO